**Cahier des charges des modalités d’échanges des données informatiques**

**Pouvoir adjudicateur - Titulaire de l’Accord-cadre**

Le présent cahier des charges est à l'attention du laboratoire d'analyses des eaux titulaire du lot 1 et 2 afin de lui permettre de réaliser le transfert informatisé des plannings, des alertes, des résultats d'analyses partiels et définitifs vers le système d'information de l’ARS de la Réunion : Loocs’Eaux

1. **Envoi du planning prévisionnel de la part de l'ARS de la Réunion vers le titulaire du lot 1 et du lot 2**

# Le planning annuel est injecté dans Loocs’Eaux directement par l’ARS, et transmis via Loocs’Eaux avant le 30 octobre de l’année N- 1. Lorsque le laboratoire le sollicitera par mail, le planning mensuel pourra être envoyé. Un fichier CSV sera alors transmis par courriel à chaque titulaire de lot et pourra être groupé pour l’ensemble des lots. Ce fichier CSV contiendra autant de lignes qu'il y a de prélèvements demandés.

* Nom du fichier CSV : « date de l’envoi format année-mois-jour\_ N°planning\_ planning nom du laboratoire préleveur date début et date de fin du planning (format année-mois-jour).CSV (sauf en cas de modifications nécessaires) ;
* Colonnes du fichier :
  + Colonne 1 : plv.date : modifiable par le titulaire du lot selon le format suivant : JJ/MM/AAAA
  + Colonne 2 : psv.code : Code du point de surveillance à 13 chiffres ;
  + Colonne 3 : typeAnalyse.code : Code du type d’analyse demandée par l’ARS Réunion ;
  + Colonne 4 : plv.id : code d’identification du PLV ;
  + Colonne 5 : plv.options : Code des analyses en option à ajouter aux types d’analyse ;
  + Colonne 6 : plv.notePourLaboratoire : information au format texte fourni par l’ARS, localisation, horaire, ou autre ;
  + Colonne 7 : plv.commentaireProgrammation.

Seules les colonnes 1 et 7 sont modifiables par l’organisme en charge des analyses.

Si de nouveaux prélèvements sont programmés, alors seules les nouvelles demandes seront envoyées via Loocs’Eaux au titulaire du lot.

1. **Retour des plannings de prélèvements vers l’ARS Réunion**

La structure du fichier CSV est identique au fichier CSV envoyé par l'ARS Réunion via Loocs’Eaux lors de la demande de planning. Ce fichier est importé directement dans Loocs’Eaux en conservant sa structure initiale en apportant les modifications nécessaires au champ « PLV\_DATE » complétée au format « JJ/MM/AAAA ».

L’import du fichier planning est à effectuer, **de manière quotidienne**, en intégrant les reports et recontrôles, afin de pouvoir intégrer les résultats des prélèvements suivants.

* Nom du fichier CSV : « planning\_MM\_vX\_AAAA.csv » avec « MM » le mois concerné, vX : la version du planning et AAAA l’année concernée (exemple : demande\_planning\_02\_v1\_2021.csv pour le retour de la 1ère version du planning de février 2021).
* La colonne « plv.commentaireProgrammation » pourra également être complétée par l’organisme préleveur.

1. **Alertes terrains du module « signalement »**

Lorsque des alertes de terrain sont observées au cours des prélèvements, celles-ci devront être transmises à l’ARS Réunion via Loocs’Eaux.

Les données suivantes devront être saisies ou sélectionnées dans les zones de textes destinées à cet effet dans le bloc « Signalement » :

* Numéro de PSV : exemple : 1958 à sélectionner en fonction de la date et du type d’analyse.
* Une fois sélectionné, les champs : commune, installation PSV, N°PLV, et date se remplissent automatiquement.
* Heure : A compléter en fonction de l’heure du prélèvement.
* Localisation exacte du prélèvement : A modifier si besoin.
* Commentaire : A compléter si besoin.
* Paramètres signalés : Ajouter un paramètre :

Sélectionner le paramètre

Noter la valeur

Ajouter un paramètre si besoin.

* Photos : Téléchargement de photos ou fichier si besoin.

Ce module permet au laboratoire de transmettre toutes les informations utiles concernant le contexte, l’environnement ou les anomalies du prélèvement.

Lors de l’enregistrement l’envoi se fait et le signalement sera alors enregistré dans Loocs’Eaux.

Les signalements correspondent à des paramètres ne satisfaisant pas les seuils fixés par l’ARS (le tableau des paramètres et des valeurs seuils sera régulièrement actualisé et transmis et par l’ARS).

**Lot 1 : EDCH**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **MESURES IN SITU** | **Seuil bas** | **Seuil haut** |  |
| pH | **6,5** | **9** |  |
| Chlore libre | **0,1** | **0,9** |  |
| Chlore total | **0,1** | **0,9** |  |
| Conductivité à 25 °C |  | **600** |  |
| Couleur | **Sur appréciation** | |  |
| Odeur | **Sur appréciation** | |  |
| Aspect | **Sur appréciation** | |  |
| Saveur (\*) | **Sur appréciation** | |  |

**(\*) :** pour les eaux conditionnées uniquement

Délai de transmission dans loocs’eaux : **immédiatement et dans la limite de 2 h après le prélèvement**

**Lot 2 :**

* Piscine

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **MESURES IN SITU PISCINE** | **Seuil bas** | **Seuil haut** |
| pH | 6 | 8,5 |
| Chlore disponible | 1 | 10 |
| Chlore libre actif | 0,2 | 2,8 |
| Chlore libre (\*) | 0,05 | 10 |
| Chlore combiné |  | 1,2 |
| Acide isocyanurique |  | 125 |

(\*) dans les cas où la mesure du chlore libre actif est rendue « non mesuré » (absence ou excès de chlore &/ou mesure du pH rendant la détermination de la valeur du chlore libre actif hors gamme)

Délai de transmission dans loocs’eaux : **immédiatement et dans la limite de 2 h après le prélèvement**

1. **Intégration des paramètres terrains**

Le couple « NUM\_PSV » et « DATE\_PLV » est indispensable car il permet de retrouver le prélèvement concerné dans la base de données Loocs’Eaux.

Le fichier pourra contenir les paramètres terrain inhérents à plusieurs prélèvements et sera directement importé dans Loocs’Eaux.

* Nom du fichier CSV : « Mesures\_terrain\_JJ/MM/AAAA.csv » (date du prélèvement)
* Structure du fichier CSV :
  + Colonne 1 : ID\_Echant : ECH\_2107983 : Numéro d’échantillon
  + Colonne 2 : Date\_Debut\_Examen : Date du Prélèvement AAAA/MM/JJ
  + Colonne 3 : DenomEchant : PSV – Localisation exacte du prélèvement (dernier chiffre du code PSV)
  + Colonne 4 : Code\_PPMCT : code LIMS du paramètre
  + Colonne 5 : Résultat : Valeur numérique ou texte délimité.

Délais : 1 jour ouvré

1. **Intégration des résultats partiels**

* Nom du fichier CSV : « Resultats\_partiels\_ DD/MM/YYYY.csv » (date du prélèvement).
* Structure du CSV : identique à celle du CSV  « Mesures terrain ».
* Le fichier pourra contenir les résultats partiels inhérents à plusieurs PLV. Son intégration sera incrémentielle : si un résultat a déjà été intégré alors la valeur en base sera remplacée, sinon elle sera créée.

Le fichier est directement importé dans Loocs’Eaux.

L’intégration du fichier CSV se fera dès l’obtention d’un résultat dépassant la limite ou la référence de qualité sans attendre les autres résultats de l’analyse. Le tableau des valeurs limites sera transmis par l’ARS.

Ce fichier peut être constitué de plusieurs résultats pour un ou plusieurs prélèvements, ou d’un résultat d’un paramètre pour un prélèvement.

1. **Intégration des résultats définitifs**

L’import est réalisé via Loocs’Eaux sous la forme de deux fichiers textes "ASCII" au format DOS :

* 1 fichier nommé obligatoirement « SIAPLABP » (en majuscules) contenant les informations (champs) identifiant et renseignant chaque prélèvement associé à une analyse (1 analyse = 1 enregistrement) ;
* 1 fichier nommé obligatoirement « SIAPLABR » (en majuscules) contenant les informations (champs) identifiant et renseignant le résultat de chaque paramètre analysé pour chaque analyse (1 paramètre par analyse = 1 enregistrement).

Le nom des deux fichiers doit être identique.

Il débute par le type de fichier SIAPLABP ou SIAPLABR ;

Codes du Type usage (BAI, PIS, CND, THE, ALI, AEP) ;

Date des prélèvements.

Ex : SIAPLABP\_974 AEP-PIS-CND du 18 au 22.01.25.txt

**Il est impératif de respecter la charte de nommage des fichiers indiquée ci-dessus**. **Les deux fichiers doivent contenir le même nombre de prélèvements et les mêmes codes de PSV.**

Les fichiers doivent être regroupés dans la limite maximale de 3 fichiers SIAPLAB par jour.

L’import est effectué complet si les CSV du PSV ont au préalable été importés avec succès.

Lors de l’import des SIAP, les messages d’erreurs indiqueront les modifications à réaliser afin d’intégrer en totalité le fichier.

L’import commence par les SIAPLABP.

La structure des fichiers est détaillée dans l’annexe 6.

1. **Import des fiches de prélèvement**

Les fiches de prélèvement scannées sont à importer directement dans Loocs’Eaux en fin de journée.

Elles peuvent être groupées par préleveurs.

# Evolution de la dématérialisation des résultats et des fiches terrains

Une évolution est envisagée pour une collecte et la transmission des données et des fiches terrains sur un support numérique. La transmission des valeurs puis de la fiche à l’issue du prélèvement se fera via une connexion directement à Loocs’Eaux, sous un délai d’un an précisé à l’article 15 du CCTP. Les points GPS du prélèvement pourront alors être directement transmis.

1. **Spécifications fonctionnelles**

Un contrôle de cohérence des plannings sera systématiquement effectué par Loocs’Eaux :

Le nombre de prélèvement demandé devra être égal au nombre de prélèvement planifié par le titulaire du lot sur un mois donné. Ce contrôle pourra générer une alerte lorsqu’une erreur sera détectée

Le courriel de demande de recontrôle aura pour pièce jointe un fichier CSV de demande de planning (cf. paragraphe I) contenant une seule ligne avec les données relatives au PSV concerné par le recontrôle et le type d'analyse à effectuer.

Pour toute difficulté liée à l’import ou à la saisie d’information, le laboratoire est tenu d’avertir l’ARS sous 24h afin de palier et trouver rapidement une modalité d’échange.

Les rapports d’essais sont envoyés par email dans l’attente d’un développement prévu à cet effet dans la plateforme Loocs’Eaux.